

DÉPARTEMENT
DE
MAINE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
ANGERS
COMMUNE
de
CHALONNES SUR LOIRE
49290

OBJET :

2019 – 78

**CHEMIN RURAL AU FRESNE –
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A L'OUVERTURE**

Convocation du 19 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Conseillers présents :

17 présents et 11 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121.25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du
procès-verbal a été affiché à la porte
de la mairie le 28/03/2019.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE**

Séance du 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 19 Mars 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MENARD, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : M. MÉNARD Philippe, Mme BELLANGER Marcelle, M. SCHMITTER Marc, M. MÉNARD Hervé, Mme CANTE Nathalie, M. GARNAUD Gaël, M. SEILLER Patrick, M. CHAZOT Jacques, Mme LEQUEUX Gislhaine, M. BOUFFANDEAU Thierry, Mme MOREAU Valérie, Mme DUPONT Stella, M. CARRET Jérôme, M. Jean-Marie MORINIERE, M. SANCEREAU Jean-Claude, Mme LIMOUSIN Betty, M Vincent LAVENET

Pouvoirs :

M. DAVY Pierre ayant donné pouvoir à M. SCHMITTER
Mme LE STRAT Marie-Astrid ayant donné pouvoir à M. Jérôme CARRET
Mme CULCASI Danielle ayant donné pouvoir à Mme LEQUEUX Gislhaine
M. JAMMES Philippe ayant donné pouvoir à Mme CANTE
M. PHELIPPEAU Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. le Maire
M. DESCHAMPS Bruno ayant donné pouvoir à M. Hervé MÉNARD
M. GUÉRIF Stéphane ayant donné pouvoir à M. Patrick SEILLER
Mme Aude PIGNON ayant donné pouvoir à Mme BELLANGER
Mme LAGADEC Gwénaëlle ayant donné pouvoir à M. SANCEREAU
M. MAINGOT Alain ayant donné pouvoir à M. LAVENET
Mme DHOMMÉ Florence ayant donné pouvoir à Mme LIMOUSIN

Excusée : Mme FOURMOND Michelle

Secrétaire de séance : Marcelle BELLANGER

Accusé de réception en préfecture
049-214900631-20190325-2019-78-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Monsieur Jacques CHAZOT, conseiller municipal délégué à l'aménagement, rappelle l'opération de modification du tracé d'une portion de chemin rural engagée au Fresne.

Par délibération n° 2018-135 du 16 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la vente, après aboutissement de la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation, d'une portion de chemin rural située au Fresne.

Il convient maintenant de procéder à l'enquête relative à l'ouverture de la parcelle F 2130 à la circulation du public.

Il précise, qu'en effet, les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation générale. Ils répondent ainsi à un intérêt général. Pour procéder au déplacement de l'emprise d'un chemin rural, les communes doivent dans un premier temps, mettre en œuvre pour le chemin initial une procédure d'aliénation puis dans un second temps, une procédure de déclaration d'utilité publique permettant à la commune de créer un nouveau chemin.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PROCEDER** à l'enquête publique préalable en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration en vue de l'ouverture de la parcelle F 2130 à la circulation du public ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour copie certifiée conforme,
Fait à CHALONNES SUR LOIRE,
Le 28 mars 2019.

Philippe MÉNARD,
Maire de CHALONNES SUR LOIRE.

